



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

La FNEC FP FO reçue en audience par le Ministre.

« Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1er trimestre. On verra plus tard. » répond le Ministre

« C'est la réponse que le ministre M. Ndiaye a donnée à la FNEC FP-FO qui l'interrogeait sur la question des évaluations d'école lors d'une audience lundi 5 septembre.

La délégation a rappelé que celles-ci étaient rejetées par les personnels à travers de nombreuses motions et prises de position dans les départements. Elle a rappelé sa position d'abandon de ce dispositif, revendication formulée en commun nationalement par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'Action, SUD Education et le SNALC et par de multiples intersyndicales départementales. »

[Lire le communiqué du SNUDI-FO dans son intégralité en cliquant sur ce lien.](#)

[Lire le compte-rendu de l'audience de la FNEC-FP-FO en cliquant sur ce lien.](#)

Lors de l'année scolaire 2021-2022, le SNUDI-FO 94 était intervenu à de multiples reprises en instances (CAPD du [8 février](#), [9 juin](#) et [11 juillet](#), en CTsD [le 30 juin](#)) pour demander à la DASEN l'abandon des évaluations d'école.

Rappelons que la seule évaluation d'école qui était maintenue dans le département pour l'année scolaire 2021-2022 concernait les écoles maternelle et élémentaire Lamartine et l'élémentaire Pasteur, toutes trois situées à La-Queue-en-Brie, dans la circonscription de Marolles-Sucy. Le SNUDI-FO 94 avait informé les collègues de leurs droits, rappelant que la participation à ces évaluations ne figurait pas dans leurs obligations réglementaires de service. Il les avait aidés à rédiger un courrier de refus adressé à l'Inspecteur de circonscription, avait organisé une RIS et conduit une audience avec les collègues des trois écoles concernées auprès de l'IEN, avec le SNUipp-FSU 94. **Par la suite, l'IEN avait informé les collègues de la décision de la DASEN de renoncer à organiser cette évaluation d'école l'année en cours.**

Rappelons aussi que le 8 juin dernier, 96 enseignants, participant à la réunion d'informations syndicales commune avec le SNUDI-FO 94 et le SNUipp-FSU 94, adoptaient une motion exigeant l'abandon des évaluations d'écoles, en rappelant notamment que : "La participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations de Service Réglementaires des enseignants du 1er degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto évaluation », qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni de supporter une « évaluation externe » ! Cette motion a, par la suite, été reprise dans un nombre très important d'écoles.

Rappelons enfin qu'un vœu unanime de l'ensemble des organisations syndicales représentatives a été adopté lors du CTsD du 30 juin demandant à la Directrice académique de « suspendre la mise en œuvre des évaluations d'école au moins pour l'année 2022 2023 » et « En tout état de cause, il conviendra également que le volontariat de chaque enseignant, adjoint comme directrice ou directeur, soit respecté et qu'aucune forme de pression ne soit exercée sur les collègues qui ne participeraient pas à cette évaluation, et que le professionnalisme des personnels ne soit pas interrogé ».

Lors de la CAPD du 11 juillet dernier, le SNUDI-FO 94 dressait une liste de directeurs académiques ayant confirmé que la participation à ces évaluations d'école n'avait pas de caractère obligatoire (DASEN de l'Yonne, du Gard, du Puy de Dôme, de Seine-et-Marne, de la Mayenne, ...). Madame la Directrice académique avait alors répondu s'en tenir à sa « ligne » initiale et, comme lors des instances précédentes (CTsD et CAPD), s'était bien gardée d'affirmer que la participation des enseignants pourrait revêtir un caractère obligatoire. Bien plus, en annonçant rester sur la « ligne » qui est la sienne, elle reconnaissait de fait qu'aucun texte réglementaire n'impose cette participation aux enseignants.

Le SNUDI-FO 94 ne manquera pas d'informer la DASEN et les IEN des propos tenus par le Ministre en audience et de continuer à demander l'abandon de ce dispositif rejeté à juste titre par les enseignants.

Pour le SNUDI-FO 94, la réponse du Ministre et ce report sont un point d'appui pour obtenir l'abandon pur et simple de ces évaluations.

Si vous continuez à être sollicités par votre IEN pour l'évaluation d'école, informez le syndicat.

Plusieurs collègues, notamment des directeurs d'école, ont informé le syndicat qu'ils étaient invités par leur IEN à des réunions préparatoires à l'évaluation d'école. Compte-tenu des annonces faites par le ministre, ces réunions n'ont plus lieu d'être. En tout état de cause, si elles étaient maintenues, le SNUDI-FO 94 appelle les collègues à ne pas y participer, d'autant plus qu'elles ne font pas partie de leurs obligations de service.

Pour organiser la mobilisation pour obtenir l'abandon des évaluations d'école, participez massivement aux RIS du SNUDI-FO 94 (liste ci-dessous).

FO ne participera pas au lancement du Conseil national de la Refondation (CNR)

« Dans un courrier adressé ce jour au Président de la République, Force Ouvrière indique les raisons pour lesquelles elle ne participera pas au lancement du Conseil national de la Refondation (CNR) ce jeudi.

FO considère qu'elle n'a pas sa place dans une instance qui en réunissant des composantes aussi disparates que forces politiques, économiques, sociales, associatives, des élus des territoires et des citoyens tirés au sort, risque de diluer la parole des organisations syndicales et d'affaiblir le rôle des acteurs sociaux. »

Lire le communiqué de presse de la Confédération FO dans son intégralité [en cliquant sur ce lien](#).

Face aux projets du gouvernement, rassemblons-nous pour défendre nos revendications et notre statut d'enseignants fonctionnaires d'Etat, participons aux RIS du SNUDI-FO 94

Première liste des réunions (d'autres suivront, consulter notre site snudifo94.fr)

- **Villejuif** : mercredi 14 septembre à 9h (élémentaire Cachin)
- **Choisy le Roi** : vendredi 16 septembre à 17h (maternelle Victor Hugo)
- **Chevilly-Larue** : vendredi 16 septembre à 17h (groupe scolaire Pasteur)
- **Vitry-sur-Seine** : mardi 20 septembre à 17h (maternelle Louise Michel)
- **Fontenay-sous-Bois** : mercredi 21 septembre à 9h (maternelle Lesourd)
- **Villeneuve St Georges** : jeudi 22 septembre à 17h (maternelle St Exupéry)
- **Cachan** : vendredi 23 septembre à 17h (élémentaire du Coteau)
- **Créteil** : vendredi 23 septembre à 17h (Maison départemental des syndicats de Créteil)
- **Nogent-sur-Marne** : lundi 26 septembre à 17h (élémentaire Paul Bert)
- **Maisons-Alfort** : mardi 27 septembre à 16h45 (élémentaire Pompidou)
- **Limeil-Brévannes** : mardi 27 septembre à 17h (élémentaire Anatole France)
- **Champigny-sur-Marne** : mardi 27 septembre à 16h45 (élémentaire Marcel Cachin)
- **Vincennes** : jeudi 29 septembre à 17h (élémentaire Vernaudeau)
- **L'Haÿ-les-Roses** : mardi 27 septembre à 17h (élémentaire Les Blondeaux)
- **Villeneuve-le-Roi** : mardi 27 septembre à 17h (élémentaire Jean Moulin)
- **Orly** : jeudi 6 octobre à 17h (maternelle Joliot Curie (rue des hautes bornes))
- **Charenton-le-Pont** : jeudi 6 octobre à 16h45 (maternelle Valmy)
- **Valenton** : jeudi 6 octobre à 17h (élémentaire Paul Eluard)